



Rencontre avec Sylvie BONIFACE et Noémie SPERER, infirmières coordinatrices cliniciennes à la clinique des vallées

La clinique des vallées, est un établissement privé situé à Annemasse. D'une capacité de 170 lits et places, il propose une prise en charge générale mais aussi spécifique (adolescents, troubles du comportement alimentaire, gériopsychiatrie).

La direction des soins (Mme V. DEHORS) soutenue par la direction de l'établissement (M. S. RICHARD), a choisi, depuis trois ans, d'expérimenter l'intégration d'Infirmières De Coordination Cliniciennes (IDECC) au sein des deux unités de psychiatrie générale. Ces infirmières interviennent en collaboration étroite avec un cadre de santé en charge de deux unités.

Noémie et Sylvie sont titulaires du certificat d'approfondissement de la clinique infirmière (infirmière clinicienne) sanctionnant une formation de 170 heures environ.

Cette formation leur a permis l'acquisition de compétences en raisonnement clinique, diagnostique et thérapeutique, le développement de leur capacité à accompagner des professionnels dans leur réflexion clinique, et la maîtrise d'outils spécifiques de prise en charge (entretiens motivationnels, thérapeutiques, consultation infirmière, éducation thérapeutique...).

Les missions de l'infirmière clinicienne

La coordination

- *La coordination clinique auprès de l'équipe* : L'infirmière clinicienne est présente aux temps de transmission. Elle peut être conduite à animer et réguler ces temps de relève, surtout avec des jeunes professionnels : apport de théorie, de clinique et interrogations sur les prises en charge permettant un renforcement des capacités réflexives.
- *La coordination du parcours patient*. Les IDECC interviennent notamment en pré-admission : recueil de données complémentaires, avis sur l'admission, anticipation sur les besoins spécifiques en matière de soins... Ce travail a fait l'objet d'une réflexion avec les médecins adresseurs. Un outil spécifique différencié de celui des médecins a été créé pour permettre de tracer ces informations pré-admission.
Elles ont aussi un rôle de coordination du parcours hospitalier et de la sortie : lien avec hôpitaux de jours, partenaires externes... Cette mission repose sur le besoin de continuité de la prise en charge.
- *La coordination des ateliers thérapeutiques* : Rencontre des patients en individuel pour leur présenter les ateliers thérapeutiques. Les indications initiales faites par le médecin, sont rediscutées avec le patient et peuvent être modifiées. Organisation et constitution des groupes d'activités. Certains groupes sont animés par les IDECC et d'autres par des intervenants externes. Ainsi pour les intervenants externes, l'IDECC veille au respect des engagements sur ces groupes (sortie des patients)
- *Suivi de patients en individuel, notamment les patient ayant un parcours de vie, de soins complexes*. Cette mission positionne les IDECC comme ressource pour l'équipe : repérage qui conduit les équipes à solliciter les IDECC pour traiter certaines situations complexes pour certains patients mais aussi avec les familles.

Les missions transversales :

- *Coordination des dispositifs de tutorat* : tutorat d'apprentissage et tutorat d'intégration, tutorat infirmier et aides soignants
- *Coordination clinique des ateliers* : avec les intervenants externes à la clinique (arthérapeutes, éducateurs, psychothérapeutes....) : reprise des difficultés, des projets de soins individuels, évaluation de la pertinence des projets de groupe, réécriture en partenariat avec l'intervenant du projet pour l'adapter aux besoins des patients sur la clinique.
- *Coordination de la prise en charge de la douleur* : référents douleur (Présence au CLUD et inter CLUD avec d'autres établissements).
- *Intervention au sein des journées d'accueil des nouveaux arrivants.*
- *Deux consultations infirmières spécifiques* :
 - o Consultation douleur avec prise en charge spécifique (bains thérapeutiques pour patients douloureux)
 - o Consultation d'évaluation des troubles de l'humeur
- *Participation au comité d'éthique.*
- *Participation aux différents groupes de travail* : démarche qualité...
- *Formation des équipes* : Formation sur la relation d'aide, les entretiens... mais aussi réinvestissement des formations effectuées : informations des équipes, évolutions des pratiques professionnelles.

La collaboration avec le cadre de santé : La volonté initiale a été de positionner deux infirmiers coordinateurs cliniciens avec un seul cadre pour les deux unités (70 lits), donc de revoir l'organigramme initial. Pour que cette collaboration se déroule bien, il est nécessaire de définir les missions des uns et des autres et les respecter. Le cadre de santé conserve sa mission hiérarchique, les infirmières cliniciennes sont aussi placées sous sa responsabilité. Le cadre assure des missions de logistique, management et ressources humaines. Pour le cadre de santé cela peut être complexe au départ, mais les deux fonctions sont complémentaires. Le cadre organise le projet de soin et les IDECC viennent le nourrir. Le cadre organise, dynamise ; les IDECC sont à ses côtés pour accompagner et renforcer. L'infirmière clinicienne et le cadre de santé conduisent ensemble des projets sur l'établissement notamment les projets de formation à destination de l'équipe, des audits. Au quotidien, il y a nécessité de toujours recentrer la mission de l'IDECC sur sa fonction clinique. Il faut être vigilant à ce que le cadre reste présent auprès des équipes.

Contacts :

- Véronique DEHORS – Directrice des soins – v.dehors@inicea.fr
- Noémie SPERER – IDECC – n.sperer@inicea.fr